

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Secrétaire d'Etat
chargée de l'Ecologie

Paris, 19 SEP. 2008

N/Réf. : CP/A08018216-D08014281
vos réf : BL/VB/326.08/DIEULOUARD

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation de l'ancienne usine de l'Union Française des Pétroles (UFP), située à Dieulouard (54), qui a exercé jusqu'en 1992 une activité de régénération d'huiles noires.

Devant la défaillance de l'exploitant, l'ADEME est déjà intervenue à plusieurs reprises, en 1993 puis en 1997-1998, sur le site afin de mettre en œuvre les premières mesures nécessaires à sa mise en sécurité (évacuation de 800 tonnes d'huile notamment). En parallèle, ce site a fait l'objet d'un lourd contentieux administratif.

Récemment, plusieurs visites du site ont été organisées, le 2 juin, puis le 16 juin 2008, afin de déterminer les opérations nécessaires à une mise en sécurité complète de ce site. L'inspection des installations classées et l'ADEME ont ainsi identifié qu'il était nécessaire de mener les actions suivantes :

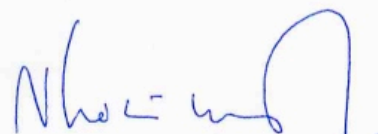
- Elimination des transformateurs
- Réalisation d'un diagnostic amiante
- Réalisation d'un diagnostic bâtiments, en particulier vérification de l'état de la canalisation passant au-dessus de la RN57
- Mise en place d'une surveillance des eaux souterraines
- Réalisation de prélèvements de sols
- Analyse de sédiments
- Analyse d'eaux superficielles
- Vérification de l'état des réseaux
- Mise en place de panneaux d'interdiction d'accès à l'arrière du site

Monsieur Jean-Yves LE DEAUT
Député de Meurthe-et-Moselle
14 rue Victor Hugo
BP 177
54706 PONT-A-MOUSSON CEDEX

Le coût de ces interventions est actuellement en cours de chiffrage. Dès réception d'un devis détaillé précis, après saisine du ministère par le Préfet, les mesures de mise en sécurité de ce site pourront faire l'objet d'un examen en commission nationale des aides afin de permettre une nouvelle intervention de l'ADEME.

Je me tiens à votre disposition et vous prie de recevoir, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET